



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Département fédéral des finances DFF

Mars 2021

---

# **Administration numérique suisse**

## Pour la transformation numérique au sein de l'État fédéral

### Agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse»

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objectif et structure du document</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Objectifs et principes</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Ambitions</b> .....	<b>5</b>
	Ambition – Un canal numérique est établi entre la population et l'administration .....	5
	Ambition – Le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie est pleinement exploité .....	6
	Ambition – Une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités est établie .....	6
	Ambition – Un modèle fédéral est en place pour la gestion des données .....	7
	Ambition – Les bases institutionnelles des services en nuage sont en place .....	7
<b>5</b>	<b>Horizon temporel et ressources nécessaires</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Annexe</b> .....	<b>10</b>

## 1 Objectif et structure du document

Le présent document décrit l'agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'administration numérique suisse» (ci-après agenda ANS). L'agenda ANS constitue le second élément du projet «Administration Numérique Suisse», le premier étant la création de l'organisation ANS lors de la fusion entre Cyberadministration suisse et la Conférence suisse sur l'informatique (CSI). Ces deux éléments de base doivent permettre de mettre en œuvre la solution 1 «Plateforme politique qui développe des normes», décrite dans le rapport final du 1<sup>er</sup> octobre 2019 «Administration numérique: projet d'optimisation du pilotage et de la coordination au sein de l'État fédéral». L'assemblée plénière de la CdC du 27 mars 2020 et le Conseil fédéral, à sa séance du 3 avril 2020, ont pris acte du rapport final et ordonné l'élaboration des bases nécessaires à la solution 1. L'agenda ANS a été établi en étroite collaboration avec la direction opérationnelle de Cyberadministration suisse (y c. le Coordinateur fédéral en matière de cyberadministration), avec l'office technique de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) ainsi que des spécialistes de la Confédération, des cantons et des communes.

La structure du présent document est la suivante:

Chapitre 1:	Objectif et structure du document
Chapitre 2:	Contexte
Chapitre 3:	Objectifs et principes
Chapitre 4:	Ambitions
Chapitre 5:	Horizon temporel et ressources nécessaires
Chapitre 6:	Annexe

### Explications terminologiques

Un service de base désigne un service électronique à caractère transversal et qui constitue une base commune à d'autres prestations des collectivités publiques, soit les services en ligne. Les services de base interviennent dans différents processus (toujours identiques), sans être directement affectés à l'exercice d'une tâche spécifique. Ils permettent la mise en œuvre plus simple et plus rationnelle de services concrets de cyberadministration.

Les infrastructures comprennent tous les composants techniques nécessaires à la fourniture et à l'utilisation de services de base et de solutions informatiques (par ex. infrastructure en nuage, infrastructures techniques d'échange de données)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans ce contexte, la notion d'infrastructure n'a pas le même sens que dans le contexte du service public, par exemple quand la stratégie Suisse numérique parle d'infrastructures (réseaux de communication, mobilité et réseaux électriques) (<https://www.digitaldialog.swiss/fr/champs-dactions>).

## 2 Contexte

Les infrastructures et les services de base sont cruciaux pour un traitement simple et efficace des processus électroniques. La mise en place d'infrastructures et de services de base communs se révèle prioritaire, par exemple pour la gestion des identités et des accès, pour la réception et l'envoi sous forme électronique de documents ainsi que pour l'utilisation et la gestion des données. Une transformation numérique ne saurait être durable et efficace sans de telles bases. Ces dernières années, la Suisse a certes réalisé des progrès dans quelques domaines (à l'instar d'edemangement.swiss, de la mise en place de registres cantonaux, de la plateforme d'échange de données sedex ou du portail des entreprises EasyGov.swiss) et défini le développement des services de base en tant qu'objectif stratégique, notamment dans la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023<sup>2</sup>. Or d'après certaines études, elle accuse beaucoup de retard en la matière par rapport à la moyenne européenne<sup>3</sup>.

Alors même que les milieux politiques et les administrations elles-mêmes ont reconnu l'urgence du problème et le retard à combler<sup>4</sup> et que les faiblesses dans le domaine de l'administration numérique sont devenues encore plus évidentes durant la crise liée au coronavirus, les travaux précèdent à ce jour. Une raison majeure tient à l'absence d'approche commune ainsi que de ressources financières substantielles et coordonnées. Aussi est-il prévu de fixer d'un commun accord dans un «agenda» les ambitions de la Confédération et des cantons en matière d'administration numérique, afin de mettre en place rapidement des projets clés et de progresser sérieusement dans le développement de l'administration numérique.

Une enquête a donc été menée auprès des services de la Confédération, des cantons et des communes compétents pour les questions de cyberadministration et diverses études comparatives internationales<sup>5</sup> ont été consultées en vue de la formulation des ambitions. Les résultats ont encore été validés et concrétisés lors d'entretiens avec des experts et de potentiels responsables de projets.

## 3 Objectifs et principes

La Confédération et les cantons fixent dans l'agenda ANS leurs ambitions communes en vue du développement d'infrastructures et de services de base destinés à l'administration numérique. Il est souhaitable qu'ils réalisent ensemble ces ambitions, avec le concours des communes, qu'ils lancent les projets adéquats, y consacrent les moyens nécessaires et prennent les décisions utiles. Une telle approche permettra d'accélérer le développement des services de base et des infrastructures dont l'urgence se fait sentir, ainsi que d'en préparer l'introduction par les collectivités publiques.

Les ambitions précisent les objectifs et les principes de l'administration numérique<sup>6</sup>, comme le principe de la saisie unique des données (*once only*), et fixent à chaque fois les étapes et jalons concrets à atteindre. Les ambitions apportent ainsi une précieuse contribution à la réalisation durable des objectifs et font partie intégrante du modèle cible à long terme de l'administration numérique. Les cinq ambitions exposées ci-après feront l'objet d'une coordination régulière avec les objectifs stratégiques ainsi qu'avec les travaux de l'architecture de la cyberadministration<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> <https://www.egovernment.ch/fr/umsetzung/e-government-strategie/>

<sup>3</sup> Voir le [rapport](#) comparatif de l'UE sur la cyberadministration 2020

<sup>4</sup> Voir notamment la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023 et les lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique (2018).

<sup>5</sup> <https://www.egovernment.ch/fr/dokumentation/controll/>

<sup>6</sup> L'annexe résume les présents objectifs et principes relatifs aux ambitions de l'agenda ANS par rapport à la Déclaration de Tallinn, à la stratégie Suisse numérique, à la stratégie suisse de cyberadministration, aux lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique et à la stratégie informatique de la Confédération.

<sup>7</sup> <https://www.egovernment.ch/fr/umsetzung/schwerpunktplan/elaborer-et-gerer-l-architecture-de-la-cyberadministration-co/>

L'idée de plateforme est au cœur de toutes les ambitions de l'ANS. La collaboration entre autorités et les interactions avec les groupes concernés doivent être simples et s'inscrire dans un réseau. En même temps, les divers acteurs doivent gagner en autonomie et en liberté d'action. Pour ce faire, il faut des bases communes telles que les infrastructures, les services de base, les normes ainsi que des architectures d'entreprise et de service aux interfaces adéquates.

L'organisation ANS gère l'agenda et les projets, garantit la participation des trois niveaux étatiques et d'importants groupes concernés et prépare les bases de décision à l'intention de la Confédération et des cantons. Elle assure la coordination, en fonction des objectifs stratégiques et de l'architecture de la cyberadministration, entre tous les projets de l'ANS (agenda, plan de mise en œuvre et groupes de travail) ainsi qu'avec d'autres projets nationaux (par ex. projets sectoriels). Le secrétariat et les groupes de travail de l'ANS se chargeront des projets et mesures, qui peuvent également être réalisés par d'autres organisations (par ex. offices fédéraux ou services cantonaux).

L'agenda ANS représente donc un programme prioritaire de durée limitée se greffant sur le plan de mise en œuvre de l'ANS, afin d'accélérer la réalisation des objectifs dans un domaine spécifique du plan de mise en œuvre (soit les infrastructures et les services de base). Les moyens financiers pour l'agenda viendront s'ajouter au financement de base de l'ANS d'environ 6 millions de francs par an, qui sert à financer le secrétariat et le plan de mise en œuvre de l'ANS.

## 4 Ambitions

Le présent chapitre décrit cinq ambitions de l'agenda ANS. Elles reflètent la nécessité d'agir au profit de l'administration numérique, telle qu'elle a été constatée en Suisse, dans le domaine des infrastructures et des services de base.

Fig. 1: Ambitions de l'agenda ANS



### Ambition – Un canal numérique est établi entre la population et l'administration

Un canal numérique proposé à la population et à l'administration garantit, lors de démarches officielles, la continuité des processus par-delà les limites de l'administration. Les normes, infrastructures et bases institutionnelles communes qui s'imposent sont créées sur le plan suisse d'ici à 2026.



### Ambition – Le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie est pleinement exploité

Le fardeau administratif de l'économie diminue, grâce à l'échange automatisé des données et aux interfaces avec l'administration. Les normes, les infrastructures et les bases institutionnelles nécessaires à cet effet sont créées avec cohérence sur le plan suisse d'ici à 2026.



### Ambition – Une identification numérique reconnue par toutes les autorités est établie

Une identification simple mais sûre des personnes est possible, et l'organisation des droits d'accès aux divers services en ligne est simplifiée. Les normes, infrastructures et bases institutionnelles communes qui sont nécessaires à cet effet sont créées dans toute la Suisse et mises en œuvre dans les collectivités publiques d'ici à 2026.



### Ambition – Un modèle fédéral est en place pour la gestion des données

Les bases techniques, sémantiques et institutionnelles de la gestion des données sont créées à tous les échelons étatiques et mises en œuvre dans les collectivités publiques d'ici à 2026.



### Ambition – Les bases institutionnelles des services en nuage sont en place

Les administrations conçoivent d'ici à 2026 les bases institutionnelles nécessaires afin d'utiliser les services en nuage conformément au droit, de réaliser des synergies et de garantir leur capacité d'action face aux prestataires informatiques.

### Ambition – Un canal numérique est établi entre la population et l'administration

***Un canal numérique proposé à la population et à l'administration garantit, lors de démarches officielles, la continuité des processus par-delà les limites de l'administration. Les normes, infrastructures et bases institutionnelles communes qui s'imposent sont créées sur le plan suisse d'ici à 2026.***

Un canal numérique sécurisé entre la population et l'administration est une condition essentielle de l'administration numérique et, sur ce plan, la Suisse accuse un sérieux retard par rapport à la moyenne européenne<sup>8</sup>. D'une part, un tel canal permettrait d'établir la communication numérique entre la population et l'administration, au moyen de boîtes aux lettres personnelles ou d'autres solutions («poste numérique»). D'autre part, des documents électroniques seraient générés, échangés et archivés à l'aide de solutions d'authentification adéquates (par ex. signature électronique) ainsi que de données structurées (au sens d'un *cockpit* de données<sup>9</sup>). Or à ce jour, il manque en Suisse les bases communes nécessaires à la création d'un canal numérique sécurisé entre les habitants et les autorités. En plus de ne couvrir qu'une partie de l'activité étatique, les solutions existantes sont hétérogènes et non reliées entre elles, ce qui complique sérieusement les interactions avec l'administration. Le canal numérique entre la population et l'administration doit être conçu comme un service de base général. Les collectivités publiques devront donc investir au cours des prochaines années des montants considérables dans le développement de telles infrastructures, afin de satisfaire aux besoins des utilisateurs et aux

<sup>8</sup> Voir le [rapport](#) comparatif de l'UE sur la cyberadministration 2020

<sup>9</sup> Des discussions sont en cours, à propos de la gestion des données, sur le passage du travail à partir de documents PDF aux solutions basées sur les données. Il s'agit du prochain terrain d'action de la cyberadministration, et il s'étend au-delà des nombreuses solutions déjà réalisées dans d'autres pays. Selon cette logique, on n'envoie par exemple plus d'extrait physique ou électronique (document PDF) du registre des poursuites à un office, mais on l'autorise dans un cockpit de données à accéder aux données nécessaires à une telle transaction. Autre exemple pratique, chaque habitant pourrait générer lui-même des documents ou actes électroniques (par ex. registre d'état-civil) à partir du compte en libre-service créé à son nom.

exigences juridiques d'un canal numérique. Plus on tarde à se mettre d'accord sur des normes, et plus les adaptations ultérieures seront coûteuses et complexes, au vu des solutions qui se multiplient actuellement à la Confédération, dans les cantons et les communes.

**Ambition – Le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie est pleinement exploité**

***Le fardeau administratif de l'économie diminue, grâce à l'échange automatisé des données et aux interfaces avec l'administration. Les normes, les infrastructures et les bases institutionnelles nécessaires à cet effet sont créées avec cohérence sur le plan suisse d'ici à 2026.***

L'échange sécurisé, sans rupture de médias, de données structurées entre les entreprises et les autorités (par ex. salaires, impôts, exigences réglementaires) offre un réel potentiel: en plus d'alléger le fardeau administratif, il améliore la qualité des données et la sécurité juridique. Moyennant une infrastructure adéquate, il devient possible d'accomplir en un clic, par transfert de données, des activités administratives qui demandaient jusque-là un important travail manuel. La législation gagnera en qualité, grâce par exemple aux retours d'information sous forme de flux de données permettant de mesurer l'impact des nouvelles prescriptions réglementaires. Des infrastructures et des services de base ouverts donnent la possibilité d'automatiser une grande partie des démarches officielles de l'économie. Nombre de composants nécessaires sont déjà disponibles en Suisse et établis, dans l'économie comme dans l'administration. Ces composants ne sont toutefois pas encore reliés (interopérables), ou alors il manque encore certaines bases. En cette période d'incertitudes économiques, il est essentiel de renforcer la place industrielle suisse par des allègements administratifs et en démontrant, avec le concours de l'économie, la capacité d'innovation de l'administration suisse.

**Ambition – Une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités est établie**

***Une identification simple mais sûre des personnes est possible, et l'organisation des droits d'accès aux divers services en ligne des autorités est simplifiée. Les normes, infrastructures et bases institutionnelles communes qui sont nécessaires à cet effet sont créées dans toute la Suisse et mises en œuvre dans les collectivités publiques d'ici à 2026.***

Un moyen d'identification des individus qui soit sûr et fiable, de même qu'une réglementation claire relative aux droits d'accès, sont deux prérequis majeurs pour pouvoir proposer des processus administratifs électroniques efficaces et pour offrir à la population et à l'économie des solutions numériques simples. Or la Suisse a beau s'être améliorée l'année dernière sur le terrain de l'identification électronique, elle est encore loin derrière la moyenne européenne<sup>10</sup>. Selon la Confédération et les cantons, le rejet de la loi fédérale sur les services d'identification électronique n'équivaut pas au rejet d'une identification électronique. Mais, vu son importance stratégique pour l'administration numérique, il va de soi qu'il faut créer rapidement une nouvelle solution qui soit largement acceptée par les milieux politiques et puisse être facilement mise en œuvre dans les collectivités publiques. L'organisation ANS soutient la mise au point de la nouvelle solution et s'engage pour une large participation des trois niveaux étatiques ainsi que pour une mise en œuvre rapide.

---

<sup>10</sup> Voir le [rapport](#) comparatif de l'UE sur la cyberadministration 2020

## **Ambition – Un modèle fédéral est en place pour la gestion des données**

***Les bases techniques, sémantiques et institutionnelles de la gestion des données sont créées à tous les échelons étatiques et mises en œuvre dans les collectivités publiques d'ici à 2026.***

L'une des principales tâches à accomplir au cours des prochaines années, au titre de la transformation numérique de l'administration, consistera à créer les bases d'une gestion des données commune aux trois échelons étatiques. Il faudra satisfaire à une demande croissante de données actuelles, en vue d'échanges rapides et sécurisés. Les interfaces sont par ailleurs toujours plus nombreuses en Suisse, et le partage des données se répand. Une telle gestion commune des données constitue certes le terreau de prestations d'accès aisé et simples, destinées à la population comme à l'économie, de processus administratifs efficaces et d'une transparence accrue au profit des groupes concernés sur l'utilisation faite de leurs données. Mais elle requiert aussi une coordination technique et institutionnelle entre les autorités situées à tous les échelons étatiques. Une gestion fédéraliste des données constitue la base d'une utilisation durable et transparente des données. Le monde politique et l'administration ont reconnu la nécessité d'agir et ont déjà lancé plusieurs projets à cet effet<sup>11</sup>. Il convient donc de coordonner ces efforts, de les soutenir et de les accélérer. D'une part, les infrastructures techniques d'échange de données (par ex. sedex<sup>12</sup>) devront être adaptées aux exigences sans cesse croissantes. D'autre part, il faudra développer et mettre en place aux trois échelons étatiques les bases d'une gestion administrative et thématique transversale des registres des habitants, des entreprises, des autorités, des bâtiments et des terrains, des animaux, des géoinformations, ainsi que des recueils législatifs ou des jugements.

## **Ambition – Les bases institutionnelles des services en nuage sont en place**

***Les administrations conçoivent d'ici à 2026 les bases institutionnelles nécessaires afin d'utiliser les services en nuage conformément au droit, de réaliser des synergies et de garantir leur capacité d'action face aux prestataires informatiques.***

L'usage de services en nuage offre un important potentiel, mais il oblige les administrations à assumer de nouvelles tâches et requiert de nouvelles compétences. Il soulève aussi une série de questions concernant la sécurité de l'information et la protection des données, l'obligation de confidentialité, la criticité et la souveraineté, qu'il s'agit de régler de façon transparente et pour les trois niveaux étatiques. Mais les services en nuage offrent par ailleurs un important potentiel de synergies: les prestations sont acquises et fournies en commun, et les ressources et compétences sont regroupées (voir l'initiative UK Government Cloud<sup>13</sup>). Globalement, les administrations hésitent encore à utiliser les services en nuage. En particulier, les petites collectivités n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour acquérir les compétences nécessaires à cette nouvelle technologie. Il s'agit donc d'évaluer dans un projet le besoin concret et les solutions institutionnelles envisageables, puis de les mettre en œuvre. Plus ces questions sont examinées tôt, et plus le potentiel de synergies et d'économies sera grand. L'administration publique renforcera au passage son pouvoir d'action face aux prestataires informatiques. Ces

---

<sup>11</sup> [Gestion nationale des données \(NaDB\); Mettre en place une gestion transversale des données de base des autorités; «Initiative stratégique «Principe once only» de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023; Stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération; travaux effectués dans le cadre de l'architecture de la cyberadministration; Groupe de travail «Plateformes d'échange de données de la CSI»; diverses motions parlementaires; projets en cours de data hub \(par ex. OFEN, La Poste\).](#)

<sup>12</sup> [sedex](#) est une plateforme d'échange de données de la Confédération.

<sup>13</sup> UK Government Cloud (G-Cloud) est une initiative du gouvernement britannique visant à faciliter les marchés publics liés aux prestations en nuage et à promouvoir dans tout le Royaume-Uni l'introduction de l'informatique en nuage. G-Cloud comprend une série de conventions-cadres avec des prestataires de services en nuage comme Amazon, Google ou Microsoft, et un catalogue de leurs prestations publié dans une boutique en ligne (*Digital Marketplace*). Les organisations du secteur public peuvent ainsi comparer entre elles les prestations et les acquérir sans devoir lancer tout un processus d'analyse du marché et d'achat. Pour figurer dans la boutique en ligne, les prestataires doivent confirmer individuellement qu'ils respectent les prescriptions. L'autorité chargée de la transformation numérique, le Government Digital Service (GDS) procède ensuite à un contrôle laissé à son entière discrétion (d'après le rapport du 11 décembre 2020 consacré à l'examen de la nécessité d'un nuage informatique suisse [«Swiss Cloud»]).

efforts sont déployés à la demande du Conseil fédéral et font suite au rapport portant sur un «Swiss Cloud»<sup>14</sup>.

## 5 Horizon temporel et ressources nécessaires

Les infrastructures et les services de base décrits dans les cinq ambitions doivent être réalisés d'ici à la fin de 2026 aux trois échelons étatiques. Les bases existantes se distinguent selon l'ambition. Dans certains domaines, la mise en œuvre dans les collectivités pourra se faire déjà en 2022. Dans d'autres domaines, en revanche, des variantes de mise en œuvre doivent d'abord être développées et préparées pour être utilisées dans toute la Suisse. La mise en œuvre de l'agenda ANS se fera donc de manière progressive. Les premiers projets et mesures seront définis d'ici à la fin de 2021 lors de l'initialisation de l'agenda ANS et seront régulièrement complétés dans le cadre d'une planification continue. La Confédération et les cantons décident ensemble des prochaines étapes pour chaque ambition.

La mise en œuvre de l'agenda entraînera durant les prochaines années des dépenses se chiffrant entre 200 et 300 millions de francs. Les moyens serviront notamment à la réalisation des infrastructures et des services de base et à leur déploiement dans les collectivités. Les modalités de leur financement doivent encore être précisées. Compte tenu des ambitions et de l'horizon temporel, il s'agit d'examiner des solutions qui pourront faire l'objet d'une décision politique encore en 2021. La possibilité d'un fonds spécial de la Confédération (destiné à financer les projets de numérisation) cofinancé par les cantons doit également être examinée dans ce contexte. Les ressources nécessaires à long terme pour chaque ambition ne peuvent pas être chiffrées précisément pour le moment. Elles dépendront principalement des solutions qui vont être élaborées. La Confédération et les cantons devront définir une procédure commune afin d'exploiter les synergies et d'éviter des coûts subséquents.

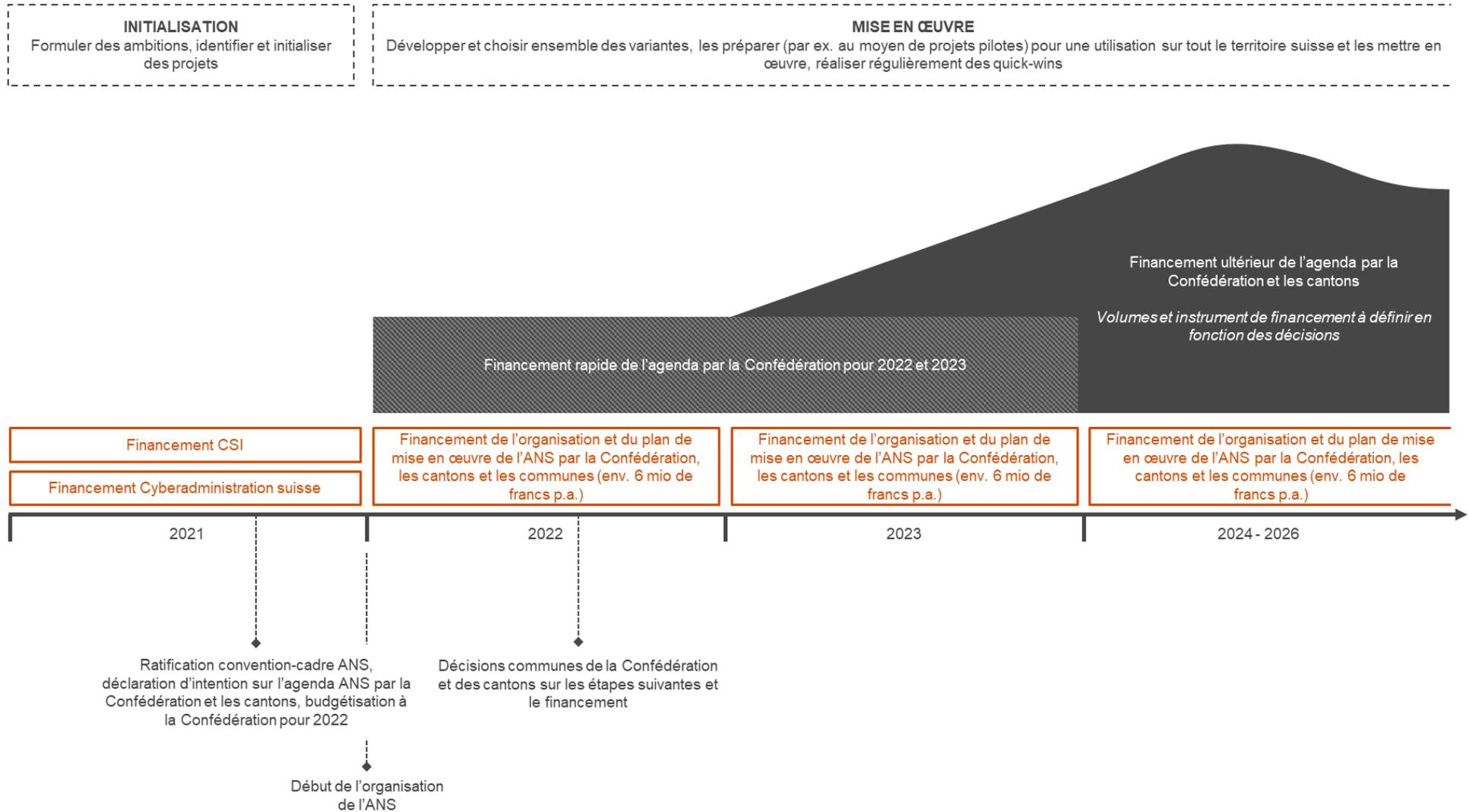
Pour que la mise en œuvre de l'agenda ANS puisse débuter déjà en 2022, il faudra que la Confédération mette rapidement à disposition des ressources financières d'un montant de 15 millions de francs pour les années 2022 et 2023. Pour ce faire, l'accord du Conseil fédéral et celui du Parlement sont nécessaires. Ce montant a été estimé sur la base d'une liste provisoire de projets. Il comprend des charges de personnel supplémentaires correspondant à cinq équivalents plein temps au secrétariat de l'ANS. Ces postes supplémentaires sont indispensables pour pouvoir piloter de manière cohérente et durable les ambitions et les projets concernés jusqu'en 2026.

La figure 2 montre les principaux jalons de l'agenda ANS et leur financement en relation avec l'organisation de l'ANS au fil du temps.

---

<sup>14</sup> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/64462.pdf>

Fig. 2: Aperçu des jalons de l'ANS



## 6 Annexe

### Lien des ambitions avec les objectifs et les principes stratégiques

<p>Ambition – Canal numérique entre la population et l'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie «Suisse numérique»: participation politique et cyberadministration (4.5.3. / 4.5.4. / 4.5.5.)</li> <li>• Stratégie suisse de cyberadministration: champ d'action «Interaction et participation»</li> <li>• Déclaration de Tallinn: principes «Digital-by-default, inclusiveness and accessibility»; «Openness and transparency»</li> <li>• Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique: principes «Expérience client»; «Once-only et no-stop government»; «Confiance, sécurité et propriété des données»</li> <li>• Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023: initiatives stratégiques «Orientation client»; «Principe once-only»</li> </ul>
<p>Ambition – Échange de données automatisé avec l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie «Suisse numérique»: Participation politique et cyberadministration (4.5.3. / 4.5.4. / 4.5.5.)</li> <li>• Stratégie suisse de cyberadministration: champ d'action «Interaction et participation»</li> <li>• Déclaration de Tallinn: principe «Digital-by-default, inclusiveness and accessibility»</li> <li>• Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique: principes «Expérience client»; «Once-only et no-stop government»; «Confiance, sécurité et propriété des données»</li> <li>• Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023: initiatives stratégiques «Orientation client»; «Principe <i>once-only</i>»</li> </ul>
<p>Ambition – Identification numérique reconnue par toutes les autorités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie «Suisse numérique»: Participation politique et cyberadministration (4.5.3. / 4.5.4. / 4.5.5.)</li> <li>• Stratégie suisse de cyberadministration: champ d'action «Services de base et infrastructures»</li> <li>• Déclaration de Tallinn: principe «Trustworthiness and security»</li> <li>• Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique: principe «Confiance, sécurité et propriété des données»</li> </ul>
<p>Ambition –Modèle fédéral de gestion des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie «Suisse numérique»: Participation politique et cyberadministration (4.5.4. / 4.5.5.)</li> <li>• Stratégie suisse de cyberadministration: champ d'action «Services de base et infrastructures»</li> <li>• Déclaration de Tallinn: principes «Once-only»; «Interoperability by default»</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique: principe «Once-only et no-stop government»</li> <li>• Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023: initiative stratégique «Principe <i>once-only</i>»</li> </ul>
<p>Ambition – Bases institutionnelles des services en nuage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie «Suisse numérique»: Participation politique et cyberadministration (4.5.4. / 4.5.5.)</li> <li>• Stratégie suisse de cyberadministration: champ d'action «Services de base et infrastructures»</li> <li>• Déclaration de Tallinn: principes «Trustworthiness and Security»; «Interoperability by default»; «Horizontal enabling policy steps»</li> <li>• Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023: initiatives stratégiques «Nuage hybride multi-Cloud»; «Nouvelles technologies»; «Acquisitions»</li> <li>• Rapport sur l'évaluation des besoins d'un nuage informatique suisse («Swiss Cloud»): dans le cadre du développement de l'administration numérique suisse (ANS), mise en place des bases institutionnelles de l'administration suisse en vue de l'utilisation de services en nuage communs (champ d'action 4)</li> </ul>